

Dépenses d'élection

Il y a un certain nombre de raisons à cela, monsieur l'Orateur. Celle qui me frappe, c'est que la centralisation du pouvoir entre les mains d'un siège national dans un pays aussi diversifié que le nôtre sur le plan régional me paraît suspecte. Je crois qu'indépendamment des partis, l'association locale, celle de la circonscription, devrait avoir beaucoup à voir avec la collecte de fonds dans la région. Je ne trouve rien à redire, par exemple, aux règlements concernant la divulgation. Je crois que les partis politiques trouveront des moyens de les contourner s'ils le veulent, mais pas sur le plan local. Dans la circonscription d'Assiniboia, par exemple, j'ai toujours eu un agent assez bien connu qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la comptabilité et à la gestion des fonds recueillis ainsi qu'au paiement des factures. Il devrait pouvoir agir comme agent officiel du parti pour la collecte de fonds dans la région et ce devrait être clairement établi.

Une des choses qui m'inquiètent est la centralisation qu'on a constatée dans l'autre régime de gouvernement parlementaire, celui de la Grande-Bretagne où la permanence nationale des partis jouit d'un grand pouvoir. Ce pouvoir sert à créer une situation où les désirs de l'organisation locale quant au choix des candidats sont très souvent contrecarrés. La permanence nationale des partis peut avoir un programme exclusif de parachutage des candidats, et contrôler les dépenses faites dans une circonscription donnée. Je crois que ce serait un pas dans la mauvaise voie, indépendamment du parti. L'organisation locale doit continuer à contrôler la collecte et la dépense de ses fonds, et, bien sûr, comme cela a toujours été le cas dans notre parti, pouvoir choisir son candidat et également déterminer certaines des questions d'intérêt local en jeu. Les amendements que j'ai proposés, monsieur l'Orateur, visent donc à renforcer cette disposition de la loi.

Le député de Skeena a proposé un amendement qui complète les changements que j'essaie de faire adopter. A mon avis, l'amendement principal est le suivant:

«agent de circonscription» relativement à un parti enregistré, désigne une personne dont le nom figure dans le registre des agents des partis enregistrés, tenu par le directeur général des élections en application du paragraphe 13.1(1) et qui est nommé à ce poste par l'agent principal du parti.

Au moins, cet amendement tend à conserver l'autonomie locale. Le parti national a encore son mot à dire au sujet du choix de l'agent de circonscription. Mais si l'organisation de la circonscription s'oppose à ce choix, elle peut tout de même intervenir.

Déjà pendant la discussion au sujet du premier amendement que nous avons étudié aujourd'hui, on a soulevé des questions à propos de la praticabilité de nombreux aspects du bill en regard du genre de bureaucratie et de dépenses publiques qu'il entraînera. Quiconque a déjà participé à une campagne électorale se rend certainement compte des difficultés qu'éprouverait un agent de parti ayant son bureau à Ottawa, à Toronto ou peut-être même à Regina, s'il tentait de vérifier combien d'argent on a recueilli dans une circonscription donnée. A mon avis, c'est presque impossible. Le bill, s'il est adopté, permettra que le seul agent d'un parti puisse être un représentant d'un parti national. Cette disposition établira une bureaucratie incroyable, selon moi, dans les parties visées. Je ne vois pas du tout comment les partis quels qu'ils soient administreront ce genre de bureaucratie.

● (1740)

Aux dernières élections générales, nous avons eu énormément de mal à tenir des comptes comme l'exige la loi électorale. Les agents de la circonscription ont rencontré

[M. Knight.]

d'immenses difficultés. J'ai le privilège de représenter une circonscription qui couvre 20,000 milles carrés et comprend deux régions urbaines à forte population, Weyburn et Assiniboia. Les députés de l'Ontario ne considéreraient peut-être pas ces villes comme des centres urbains importants; cependant, en Saskatchewan, nous les considérons comme de grands centres urbains. Lors des élections, les partis de l'opposition ont tenu au moins une réunion à Assiniboia, comme l'a fait le parti que je représente. Ils ont tenu deux réunions ou plus à Weyburn, sans doute en raison de sa population. Au cours de la campagne qui a duré de 40 à 60 jours, j'ai tenu des réunions publiques dans plus de 30 petites localités, dont la population allait de 50 à 500 habitants.

Des gens de différentes affiliations politiques assistaient à ces réunions publiques et, comme d'habitude, on passa le chapeau et des contributions allant de \$1 à \$100 furent apportées. Parfois, les gens vous donnent \$5; à d'autres moments, ils vous donnent \$50, \$75 ou plus. Certains font un chèque, d'autres vous donnent de l'argent liquide. Ce sera un vrai cauchemar pour l'agent national chargé de surveiller les contributions faites aux membres d'un parti. Comment peut-il surveiller les contributions provenant de tous les coins d'une localité rurale aussi large et variée que la mienne. Je puis vous dire que pour tout agent qui essaierait de surveiller les dons qui sont faits les pires frustrations et maux de tête l'attendent.

Même au niveau de la circonscription locale, il est difficile de surveiller les contributions. Par exemple, lors d'une réunion donnée, 20 ou 30 personnes peuvent faire une contribution financière. Si l'on tient une réunion à Weyburn, sur une foule de 700 ou 800 personnes, il y aura peut-être 400 donateurs ou plus. Imaginez ce que ce serait d'essayer d'inscrire leurs noms et de leur donner un reçu aux fins d'impôt sur le revenu. Le bill exige que pour certaines contributions, des reçus soient donnés. Il y a une disposition relative au nombre de personnes dont la contribution est supérieure à \$100. Il faut déterminer qui a donné quelles sommes lors de quelles réunions et lui remettre un reçu, afin que les gens puissent l'utiliser aux fins d'impôt sur le revenu, comme c'est leur droit. Compte tenu de tous ces faits, je pense qu'il sera impossible à un agent au niveau national de remplir sa tâche. C'est pourquoi je présente une suggestion à l'égard de l'agent local de circonscription.

Il est également une autre question que les députés connaissent certainement très bien. Il arrive assez souvent que des gens contribuent à la campagne d'un candidat représentant un parti qu'ils n'appuient pas. Dans ma circonscription, par exemple, et, j'en suis sûr, dans les circonscriptions des conservateurs, des libéraux et des créditistes, ce genre de chose arrive assez souvent. Des gens qui appuient un autre parti politique vont donner des fonds à votre parti simplement parce que vous briguez un siège au Parlement.

M. Nesdoly: Parfois ces gens appuient deux partis politiques.

M. Knight: Comme le dit mon collègue de Meadow Lake, il arrive parfois que des gens appuient deux partis politiques. Il connaît très bien la situation en Saskatchewan.